

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations.

Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

▶ Allocataire

Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier

Monsieur Madame

Nom de famille (de naissance) :

Nom d'usage :
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Votre date de naissance :

Lieu de naissance : ville département

Ou pays en cas de naissance à l'étranger :

Nationalité :

Française UE, EEE* ou Suisse Autre

Numéro de Sécurité sociale :

Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :

* Cf liste des pays en page 4

Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :

Nom de l'organisme :

Pays :

Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :

▶ Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)

Monsieur Madame

Nom de famille (de naissance) :

Nom d'usage :
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Votre date de naissance :

Lieu de naissance : ville département

Ou pays en cas de naissance à l'étranger :

Nationalité :

Française UE, EEE* ou Suisse Autre

Numéro de Sécurité sociale :

Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :

* Cf liste des pays en page 4

S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :

Nom de l'organisme :

Pays :

Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :

▶ Votre adresse

Votre adresse complète :

Code postal : Commune : Pays :

Numéros de téléphone - Domicile Autre (travail ou portable) :

Adresse mél :@.....

Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse? :

Combien de personnes vivent à votre domicile (y compris vous et votre conjoint) ? :

• Si vous vivez en couple et que votre conjoint, concubin ou pacsé réside à l'étranger, précisez :

le pays : depuis quelle date :



Pour bénéficier des prestations familiales, vous et vos enfants devez résider habituellement en France, sauf si votre situation relève des règlements communautaires ou d'accords internationaux.

S 7103 j - 10/2013

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

2

Situation familiale

Vous vivez en couple

<input type="checkbox"/> Vous vivez en couple sans être marié ni pacsé depuis le	_ _	_ _	_ _ _ _
<input type="checkbox"/> Vous êtes marié depuis le	_ _	_ _	_ _ _ _
<input type="checkbox"/> Vous êtes pacsé depuis le	_ _	_ _	_ _ _ _
<input type="checkbox"/> Vous avez repris la vie commune depuis le	_ _	_ _	_ _ _ _

Vous vivez seul(e)

<input type="checkbox"/> Vous êtes célibataire			
<input type="checkbox"/> Vous êtes divorcé depuis le	_ _	_ _	_ _ _ _
<input type="checkbox"/> Vous êtes séparé légalement (séparation sans divorce avec intervention du juge) depuis le	_ _	_ _	_ _ _ _
<input type="checkbox"/> Vous êtes séparé sans intervention du juge ou avez rompu votre pacs depuis le	_ _	_ _	_ _ _ _
<input type="checkbox"/> Vous êtes veuf ou veuve depuis le	_ _	_ _	_ _ _ _

Parents séparés

• Si l'autre parent d'un de vos enfants est dans une ou plusieurs des situations suivantes, cochez la(les) case(s) correspondante(s) :

<input type="checkbox"/> il réside dans un des Etats de l'UE, EEE* (hors France) ou en Suisse	
<input type="checkbox"/> il travaille pour un employeur dont le siège est situé dans l'un de ces pays	
<input type="checkbox"/> il perçoit une pension (retraite, invalidité), ou une indemnisation (maladie, chômage) de l'un de ces pays	

• Une pension alimentaire est-elle fixée et/ou versée pour vos enfants par l'autre parent ? oui non

* Cf liste des pays en page 4

Enfants à votre charge et autres personnes de votre foyer

Si besoin, vous pouvez déclarer d'autres enfants ou personnes sur papier libre à joindre à ce formulaire.

Nom et prénoms <small>(dans l'ordre de l'état civil)</small>	Date et lieu ou pays de naissance	Date d'arrivée au foyer et lien de parenté <small>(Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent, aucun lien...)</small>	Situation actuelle <small>(Scolarité, apprentissage, activité professionnelle...*)</small>	Enfant résident à l'étranger	Enfant en résidence alternée**
1.	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Si l'enfant est salarié ou apprenti, précisez son dernier salaire net mensuel.

** En cas de séparation et de résidence alternée d'un ou plusieurs de vos enfants entre votre domicile et celui de l'autre parent, vous pouvez demander le partage des allocations familiales. Téléchargez le *formulaire «Enfant(s) en résidence alternée - Déclaration et choix des parents»* sur caf.fr ou msa.fr ou demandez-le à votre Caf ou MSA.

Si vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans ou si votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) est âgé(e) de moins de 25 ans

Si vous demandez des prestations, vos parents et/ou ceux de votre conjoint ne pourront plus bénéficier des prestations qu'ils perçoivent pour vous en tant qu'enfant à leur charge.

	■ Parents de l'allocataire	■ Parents du conjoint, concubin ou pacsé
L'un de vos parents perçoit-ils pour vous des prestations familiales, Apl, Rsa...?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui , Nom du parent allocataire :
Prénoms :
Adresse :
Code postal et commune :	_ _ _ _ 	_ _ _ _
Organisme de prestations familiales :
Numéro d'allocataire (s'il en possède un) : ...	_ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _
Numéro de sécurité sociale :	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Emplacement réservé à la Caf
Date demande :

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

3

Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s)

	■ Allocataire	■ Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)
■ Salarié (y compris en préretraite progressive)	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Nature du contrat (Cdd, Cdi, intérim, etc.)
■ Apprenti	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> fin le : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> fin le : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Stagiaire de la formation professionnelle	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Travailleur indépendant ou employeur	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Non salarié agricole	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Auto-entrepreneur	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Conjoint collaborateur	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Pour toutes ces situations, précisez :		
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme		
de formation et son adresse :		
Vous ou votre employeur cotisez en France :		
	à l'Urssaf à la Msa (régime agricole)	<input type="checkbox"/> à l'Urssaf <input type="checkbox"/> à la Msa (régime agricole)
	autre régime, lequel ?	<input type="checkbox"/> autre régime, lequel ?
	à l'étranger :	
	précisez le pays :	<input type="checkbox"/> précisez le pays :
■ Chômeur (indemnisé ou non)	depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Si indemnisé, précisez l'organisme
S'agit-il de chômage partiel?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
■ Retraité, pensionné (y compris en préretraite totale)	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension?
■ En Maladie	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Autre cas (congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, etc.) :	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Précisez la situation :	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Précisez la situation :
Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention :
Si pour une de ces situations, les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger :	Nom de l'organisme et pays :	Nom de l'organisme et pays :
■ Etudiant	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> depuis toujours	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> depuis toujours

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

Fait à : Le :

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

.....
.....

Signature de l'allocataire ou de son représentant

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

4

► Pièces à joindre à votre déclaration

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	<ul style="list-style-type: none"> • un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN) ; • un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernière année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources).
Si vous attendez un enfant	<ul style="list-style-type: none"> • la déclaration de grossesse établie par un praticien.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	<ul style="list-style-type: none"> • l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole...) ou d'un pays étranger	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou, en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • pour vous : la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ; • et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.
Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	<ul style="list-style-type: none"> • pour vous : la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile ou récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée ; • et, pour vous et votre conjoint : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra ; • et, pour les enfants à votre charge : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.

* Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE)

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

** La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :



Enfant(s) en résidence alternée Déclaration et choix des parents



14000*01

Articles L 521-2 et R.513-1 du code de la Sécurité sociale.

Merci de compléter également une déclaration de situation, téléchargeable sur le site www.caf.fr ou sur le site www.msa.fr, et de la joindre à ce formulaire.

Au besoin une déclaration de situation pourra être réclamée à l'autre parent pour l'organisme dont il dépend.

Ce qu'il faut savoir

Au moins l'un des vos enfants est en résidence alternée (un droit de visite et/ou d'hébergement est différent d'une résidence alternée), veuillez vous reporter page 3.

Plusieurs options vous sont proposées pour percevoir vos prestations au titre de vos enfants en résidence alternée. Selon l'option choisie, une nouvelle étude de vos droits aux prestations sera effectuée en tenant compte de la situation respective des deux parents. Ce formulaire vous permet d'indiquer quelle option vous avez choisie.

Identité du demandeur

Votre nom :

Vos prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Votre date de naissance : [][][][][][][][][]

Votre département et votre commune de naissance (pays si vous êtes né à l'étranger) :

Votre adresse :

Code postal : [][][][][][][]

Commune :

Si vous êtes inscrit dans une Caf/MSA ou un autre organisme

Préciser lequel :

Votre n° d'allocataire :

Votre n° de sécurité sociale ou de MSA :

[]

A quel nom est ouvert le dossier ? :

Identité de l'autre parent

Son nom :

Ses prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Sa date de naissance : [][][][][][][][][]

Son département et sa commune de naissance (pays s'il est né à l'étranger) :

Son adresse :

Code postal : [][][][][][][]

Commune :

S'il est inscrit dans une Caf/MSA ou un autre organisme

Préciser lequel :

Son n° d'allocataire :

Son n° de sécurité sociale ou de MSA :

[]

A quel nom est ouvert le dossier ? :

Identité des enfants en résidence alternée

Nom : Prénoms :

Nom : Prénoms :

Nom : Prénoms :

Nom : Prénoms :

Nom : Prénoms :

Option 1 - D'un commun accord, vous pouvez désigner un allocataire unique pour toutes les prestations

Vous pouvez faire le choix suivant :

maintien du versement de l'ensemble des prestations au parent qui les reçoit actuellement

Identité de l'allocataire actuel :

Nom : Prénom :

Ce parent reste l'allocataire unique. **Ce choix n'entraîne aucun changement.**

OU

versement de l'ensemble des prestations à l'autre parent qui devient l'allocataire

Identité du parent qui devient l'allocataire unique :

Nom : Prénom :

Ce choix entraîne :

- l'arrêt du versement des prestations au titre de ces enfants au parent qui les reçoit actuellement ;

- le versement des prestations à l'autre parent. Une étude des droits sera effectuée en tenant compte de la situation du parent qui devient l'allocataire.

Attention, cette option ne peut être remise en cause qu'au bout d'un an.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :



Enfants en résidence alternée

2 Déclaration et choix des parents

Option 2 - D'un commun accord, vous pouvez demander le partage des allocations familiales

Vous pouvez faire le choix suivant :

partage des allocations familiales avec maintien du versement des autres prestations à celui qui les reçoit actuellement

Identité de l'allocataire actuel :

Nom : Prénom :

Ce choix entraîne :

- la réduction du montant des allocations familiales le cas échéant versées à ce parent, qui reste l'allocataire unique pour les autres prestations ;
- le versement à l'autre parent de la part des allocations familiales qui lui est due au regard de la composition de sa famille.

OU

partage des allocations familiales avec versement des autres prestations à l'autre parent

Identité du parent qui devient l'allocataire pour les autres prestations :

Nom : Prénom :

Ce choix entraîne, à réception de ce formulaire :

- la réduction du montant des allocations familiales et l'arrêt du versement des autres prestations au parent qui les reçoit actuellement ;
- le calcul et le versement de la part des allocations familiales revenant au parent qui devient allocataire. Une étude des droits aux autres prestations sera effectuée en tenant compte de sa situation.

Attention, cette option ne peut être remise en cause qu'au bout d'un an.

Option 3 - A défaut d'accord, la Caf ou la MSA est tenue de procéder au partage des allocations familiales

Je déclare que mon (mes) enfant(s) mentionné(s) en page 1 est (sont) en résidence alternée.

Cette déclaration entraîne :

- la réduction des allocations familiales et le maintien des autres prestations au parent qui les reçoit actuellement
- le versement de la part des allocations familiales due à l'autre parent

Déclaration sur l'honneur

En cas d'accord commun, les deux parents doivent signer ce formulaire.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

Fait à : Le :

--	--	--	--	--	--

Signature du parent demandeur

Signature de l'autre parent

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441.1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (L.114.19 du code pénal de la sécurité sociale).

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441.1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (L.114.19 du code pénal de la sécurité sociale).

La loi n° 78 - 17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :

PAGE 2/3

IDX W 3102902 V -



000000310290000000

Enfants en résidence alternée

3 Déclaration et choix des parents

Informations Pratiques

Dans quel cas considère-t-on qu'un enfant est en résidence alternée ?

Au sens des prestations familiales, la résidence alternée ne peut concerner que des enfants résidant alternativement au domicile de chacun de leurs parents dans une des situations suivantes :

- Lorsque le juge aux affaires familiales a fixé la résidence de l'enfant en alternance au domicile de chacun de ses parents et que celle-ci est mise en oeuvre de manière effective ;
- en cas de déclaration de résidence alternée effectuée conjointement par les deux parents ;
- en cas de déclaration de résidence alternée effectuée par un parent et non contestée par l'autre.

Attention

- Seul le montant des allocations familiales peut faire l'objet d'un partage. Les autres prestations seront versées en totalité à celui des deux parents désigné pour en bénéficier.
- Si vous n'avez qu'un d'enfant à charge, vous ne pouvez pas prétendre au bénéfice des allocations familiales et vous ne pourrez donc pas en demander le partage, sauf dans les départements d'outre-mer.

Informations pratiques sur la médiation familiale

Vous engager dans une médiation familiale peut vous aider à dépasser un conflit avec votre ex-conjoint, concubin ou pacsé, ou à trouver un accord sur les aspects concrets liés à la séparation.

Le médiateur familial vous propose d'aborder "pas à pas" les différents aspects de l'organisation à définir après une séparation (planning d'accueil de votre enfant, contribution financière à son entretien....).

Contactez votre Caf ou MSA pour obtenir les coordonnées des services de médiation familiale conventionnés de votre département.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez aussi consulter le site www.caf.fr ou www.msa.fr

